J. A. MARTIGNY, mercredi 25 janvier 1956 — N° 10

96e année

ABONNEMENTS
Suisse . . . . . Fr. 14.–
Av. Bulletin off. . Fr. 21.50
Etranger . . . . . Fr. 22.–
Av. Bulletin off. . Fr. 29.–
Chèques post. II c 58
Joindre 20 ct. pour changement d'adresse

Rédaction et Administration :
Martigny, tél. (026) 6 10 31

Le Confédéré

Organe du
PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN
paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ
ANNONCES :
Canton 12 ct. / Suisse 13 ct.
RÉCLAMES : 30 ct.
Avis mortuaires : 25 ct.
Régie des annonces : Publicitas Sion et succursales

EN PASSANT..

Diffamation

Non, vraiment, je ne comprends pas ce qui peut engager un journaliste à faire un procès en diffamation à un autre et pourtant il paraît que cela se voit encore.

Si quelqu'un se doit de se montrer philosophe en ces matières c'est bien le journaliste appelé à s'exprimer dans la hâte, à donner et à recevoir des coups sans toujours en mesurer la portée.

Il sait qu'un article à peine écrit tombe déjà dans l'oubli, qu'on le lit souvent en croix, parfois pas du tout et que ses remous, s'il en a, ressemblent aux petites rides de l'eau, après la chute d'une pierre.

On s'amuse à les contempler un instant puis elles s'effacent.

Mais il y a des gens, même dans notre corporation, qui font du procès une hygiène.

Ils ont toujours leur honneur à laver en public.

Ne croient-ils pas plutôt qu'ils se méprennent sur l'importance de leur personne et que l'amour-propre ou la vanité les égarent ?

S'ils se disaient que tout ce qui peut arriver à chacun de nous — chagrins, plaisirs, succès, échecs — ne saurait passionner la foule, ils se montreraient plus modestes.

Des événements importants se déroulent actuellement dans le monde et comme ils pourraient avoir sur chacun de nous les pires répercussions, eux seuls devraient intéresser les masses.

Et l'on voudrait attirer notre attention sur le petit conflit qu'un monsieur soutient contre un adversaire ?

Ce n'est pas sérieux.

* * *

Cela me rappelle une anecdote.

C'est une femme qui, pendant la guerre, se plaint de la froideur de son époux à un médecin :

En trois semaines, dit-elle, les Allemands ont perdu telle et telle bataille et pendant tout ce temps, pendant que les Russes avançaient sur ce point, les Américains dans ce secteur, mon mari s'est montré passif...

Elle ramenait le plus grand bouleversement de l'histoire à son cas personnel minuscule.

Ainsi les gens qui font des procès en diffamation.

Il y a cent sujets dans un journal qui retiennent l'attention des lecteurs, du bulletin météorologique aux résultats de tirs, en passant par la chronique internationale et le prix des vins, mais eux s'imaginent que seules les quelques lignes qui leur sont consacrées font l'objet de tous les commentaires.

Quelle erreur !

Et même si c'était le cas, par hasard, dans le rayon local, au delà règne une totale indifférence à leur égard, un silence opaque et définitif.

Ils font un procès qu'ils gagneront ou perdront et tout à coup le public distrait apprendra qu'on les a peut-être asticotés à tort, qu'ils ont été l'objet d'un mot trop vif ou d'une accusation trop rude.

Et après ?

Un cri d'oiseau dans un arbre, un bruissement de pluie ou le chant d'un vigneron a plus d'écho que cette mise au point dérisoire.

Il faut, pour ameuter la foule et les tribunaux sur ses petits ennuis personnels, s'attacher vraiment beaucoup d'importance et manquer, par conséquent, du sens du ridicule.

A moins qu'on ne cherche à mettre en relief un talent !

Je relis parfois, par curiosité, certains polémistes du passé : Voltaire, Paul-Louis Courrier, Victor Hugo, Léon Bloy, par exemple, ou plus près de nous Léon Daudet.

Ils ne demeurent que par le style.

De leurs éclats vengeurs, la forme incisive, éclatante, inattendue, a résisté au temps, mais leurs têtes de turcs sont tombées en poussière.

Certes, il valait la peine de faire un procès en diffamation à Léon Bloy ou à Léon Daudet pour enrichir les lettres françaises de leurs répliques fulgurantes ou pour permettre à de grands avocats de les honorer d'un beau morceau d'éloquence.

La juste célébrité des partenaires ajoutait au piquant de l'affaire.

Mais nos démêlés sans histoire, avouons-le donc humblement, sont aussi vains que des démêlés d'automobilistes un jour d'intense circulation.

Un quidam quelconque s'estime lésé par un article et flanqué d'un défenseur réclame des comptes.

Bon.

Rien de plus banal, de plus vain, de plus absurde.

Et l'on a cette candeur désarmante de vouloir en ébruitant la chose y mêler le chœur de l'opinion publique !

Mince de distraction.

Pour ma part, en tout cas, je préférerais toujours une injure ou une injustice à un procès, et je n'accorderais de prix à ces incartades que le jour où j'y distinguerais l'étincelle du génie.

A ce moment-là, je n'intenterais pas une action pénale.

J'irais clamer sur les toits qu'un grand pamphlétaire est né, qu'il faut s'en réjouir et que je me sens confus et fier d'inspirer sa verve.

Ce n'est pas encore, hélas ! pour aujourd'hui que peut se réaliser ce rêve...

A. M.

Le nouveau président de l'Assemblée nationale française

Hier a eu lieu l'élection du nouveau président de l'Assemblée nationale française. Quatre candidats se présentaient : Cachin, communiste, M. Ruf, poujadiste, M. Schneiter, président sortant, M. R. P. appuyé par les modérés et M. Le Trocquer, candidat du front républicain (soc. et rad.)

Le premier tour ne donna aucun résultat. Au deuxième tour, les communistes portèrent leurs voix sur M. Le Trocquer tandis que les poujadistes s'abstenaient. Il n'y eut pas de majorité absolue.

Au troisième tour, à la majorité relative, M. Le Trocquer fut élu par 280 voix contre 205 à M. Schneiter. Cette élection est significative, à la veille de la désignation de la personnalité chargée de former le gouvernement.

Il y a dix ans comme aujourd'hui :

Un violent tremblement de terre secouait le Valais

Personne n'a oublié la terrible émotion — et aussi, hélas, les gros dégâts — qu'a provoquée, le 25 janvier 1946, le plus fort tremblement de terre que notre canton ait connu. Le souvenir de cette journée ne s'effacera pas de si tôt des mémoires de ceux qui ont été frappés dans leur corps — le tremblement de terre a, en effet, rendu malades beaucoup de gens — et leurs biens. A l'occasion du dixième anniversaire de ce douloureux événement, un ami du « Confédéré » nous a fait tenir une description de ce tremblement de terre que nous publions avec plaisir. La voici :

Aujourd'hui, 25 janvier 1956, c'est le dixième anniversaire du sérieux tremblement de terre qui a éprouvé les villes de Sion, de Sierre et le centre du Valais. L'épicentre était situé dans la région du Rawyl où un éboulement recouvrit le tiers du bel alpage de Serin.

A 18 h. 30, un bruit semblable à l'arrivée d'un express en gare, se fit entendre dans ma maison, à Sion, comprenant rez-de-chaussée et trois étages. Les casseroles suspendues à la paroi de la cuisine se balançaient comme des pendules emportées à folle allure. Le potager à bois sauta et retomba par quatre fois, laissant sortir la fumée par le trou des marmites. Puis la maison pencha à plusieurs reprises de droite à gauche et de gauche à droite, m'obligeant à faire chaque fois deux pas de côté et d'autre. J'oubliais de dire que nous occupions le deuxième étage au-dessus du rez-de-chaussée. Persuadé que la maison tombait, je sortis au corridor en criant : « Tremblement de terre ! » J'y retrouvai ma fille, mon fils et un étudiant en chambre chez nous. Le tremblement dura 6 à 8 secondes.

Un moment plus tard, mon épouse, qui revenait de chez sa sœur avec notre petite fille âgée à peine de 3 ans, nous trouva tous avec des mines cadavériques et nous dit qu'étant à la rue de Lausanne avec l'enfant, elle avait cru à un ouragan. Des passants charitables l'accompagnèrent et portèrent l'enfant jusqu'à la maison.

Le souper eut lieu et les secousses continuèrent plus ou moins fortes et plus espacées durant la nuit. Une bonne partie de la population passa la nuit sur les places publiques. Nous-mêmes essayâmes, mais sans succès, de faire une partie de cartes et finîmes par gagner le lit, mais il nous fut impossible de trouver le sommeil.

Le lendemain, je fis le tour de la maison pour constater les dégâts. Les gros murs ne parurent pas avoir souffert, mais une partie des contre-cœurs, sous les fenêtres, étaient bien fendillés. Les fentes dans les cages d'escaliers, les dessus de portes et les cloisons plus minces ne se comptaient pas. Dans les salles de bain et les cuisines, les planelles (dites aussi catelles) étaient fendues du haut en bas.

Le tremblement ayant eut lieu d'est en ouest, de fortes lézardes au levant et au couchant s'étaient produites, qui existent encore.

Les anciennes cheminées en maçonnerie et les cheminées monumentales de certains édifices étaient en grande partie démolies. Les cheminées modernes en briques ont généralement résisté.

Des curieux, venus le lendemain en automobile, pour juger du désastre, n'ont pas vu grand-chose, les maisons n'ayant rien perdu de leur apparence extérieure.

Notre maison, bâtie en 1907, ayant 39 ans d'âge et des murs de 80 centimètres au sortir de terre, a été particulièrement secouée vu son grand poids et sa hauteur (17 mètres depuis le niveau du sol jusqu'au faîte du toit).

Chaque année ou presque, de nouvelles secousses se sont fait sentir, mais rien de comparable à celles du 25 janvier 1946. Que Dieu nous préserve d'en revoir jamais de pareilles !

Un mois environ avant le tremblement du 25 janvier 1946, étant à la cuisine vers les 7 heures du matin, j'avais entendu un fort roulement à l'étage au-dessus et aussi à l'étage au-dessous mais sans en comprendre la cause, jusqu'à ce que mon épouse, sortant de sa chambre, me demande si j'avais ressenti le tremblement.

Plusieurs personnes sensibles ne réintégrèrent leur appartement qu'après bien des jours et même après plusieurs semaines seulement. Déesse.

François Mauriac et le cléricalisme

Dans un numéro de décembre dernier, l'« Express » de Paris a publié de François Mauriac, sous le titre : « Les catholiques devant les élections », un article dans lequel s'exprime un esprit véritablement non conformiste et rénovateur.

On sait que la France est divisée entre ceux qui sont pour l'école laïque et ceux qui soutiennent l'école confessionnelle. Et il semblait jusqu'ici que tout bon catholique devait obligatoirement épouser la cause de l'école confessionnelle et, du même coup, celle des partis politiques qui la défendent, ce qui privait la gauche démocratique de l'appui d'un grand nombre de catholiques pratiquants.

Or, voici que François Mauriac, dont la loyauté à l'égard de l'Eglise romaine ne saurait être mise en doute, prend parti contre le cléricalisme.

« Il est temps — écrit-il — de dénoncer l'équivoque et de le déclarer à voix haute et intelligible. Ce mot « laïque » ne nous fait pas peur. Il nous fait beaucoup moins peur que son antonyme « clérical » — et non pas malgré notre foi, mais parce que nous sommes chrétiens. »

Ici, l'éminent collaborateur de « l'Express » cite les paroles qu'un journal du matin avait attribuées à Mgr Mignon, le nouvel évêque de Chartres. La citation n'est pas exacte, elle a été démentie par la suite. Il n'en reste pas moins significatif que François Mauriac ait reconnu sa « secrète pensée » de toujours dans l'affirmation suivante :

« La nouvelle chrétienté sera non plus sacrale et cléricale mais profane et laïque. Cela veut dire que les institutions ne s'appliqueront pas à développer directement la foi chrétienne et les valeurs religieuses, mais des valeurs humaines véritables. »

Parlant des hommes d'Etat français, il déclare :

« L'important n'est pas que nos ministres aillent à la messe mais qu'ils restaurent l'Etat et servent la justice dans tous les ordres. »

Et l'illustre journaliste de conclure son article en ces termes :

« Que les jeunes catholiques ne s'effraient pas d'une étiquette. Il est vrai que pour une fois nous aurons mis le vin nouveau dans les vieilles outres des vieux partis. Mais n'ayez pas peur d'un mot. Cherchez le royaume de Dieu et sa justice : là où est la justice, là est le royaume de Dieu. »

Ad. CHAPPOT.

BANQUE TISSIÈRES FILS & Cie
Téléphone 6 10 28 — **MARTIGNY** — Chèques post. II c 40
AGENCES A FULLY, SAILLON, LEYTRON, CHAMOSON, ORSIÈRES, DORÉNAZ, BAGNES
reçoit et prête aux meilleures conditions
Caisse d'épargne à 2½ % (avec privilège légal)
Bons de dépôts au 3 1/4 % à 3 ans et 5 ans
Comptes courants, à vue, à terme
Créances hypothécaires
Prêts sur billets
Comptes courants commerc.
Escompte d'effets
Change
Crédits de construction

Nos magistrats de l'ordre judiciaire et nos avocats en toge ?

Nous avons publié, dans ce journal, des textes de membres du barreau valaisan préconisant le port obligatoire de la robe par les magistrats de l'ordre judiciaire et par les avocats. On sait en effet que Me Victor Dupuis, de Martigny, fut l'un des initiateurs de cette innovation. Cette idée a fait son chemin puisqu'aujourd'hui l'Ordre des avocats valaisans l'a adoptée et que le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un décret dans ce sens. Si nous sommes bien informé, l'obligation n'est prescrite que pour le Tribunal cantonal et les Tribunaux d'arrondissement. On pense toutefois que cette pratique s'étendra aisément aux Tribunaux de district. Nous ne pensons pas que le Grand Conseil s'opposera à ce décret puisque les avocats l'approuvent. Le but de cette innovation est de sauvegarder un certain apparât dans la manière de rendre la justice et de rehausser son prestige.

Mort du Glaoui

Le Glaoui, pacha de Marrakech, est décédé. Né en 1877, il régnait sur plus de 600.000 sujets. Son nom est entré dans l'Histoire lorsqu'il prit la tête du mouvement pour la déposition du sultan Ben Youssef. L'année dernière, le Glaoui, devant le retour de Ben Youssef, fit amende honorable dans les circonstances que l'on sait, laissant entendre qu'on l'avait odieusement trompé.

Les caisses d'or volées à Genèves

Un hold-up d'une rare audace a été commis à la place de Cornavin, à Genève, dans l'après-midi du 19 janvier. Une fourgonnette renfermant 10 caisses contenant chacune 25 lingots d'or fin de 1 kg. a disparu alors que le chauffeur s'était absenté quelques minutes. Depuis, on n'a plus aucun nouvelle ni de la camionnette ni de l'or.

Une prime de 100.000 francs est offerte à la personne qui pourra fournir les renseignements amenant la découverte des voleurs... et de l'or.

LA PAGE DE L'AGRICULTEUR

L'indignation des vignerons devant les prix fixés par Berne

On s'est moqué du vigneron valaisan

Un bien tardif communiqué de presse a donné connaissance en début de semaine des prix indicatifs pour la récolte 1955, nous apprenant que ces derniers comportent des augmentations allant de 3 à 7 ct. par rapport à ceux de la récolte 1954. Malgré cette augmentation, de tels prix demeurent encore de 4 à 15 ct. inférieurs à ceux que les producteurs reconnaissent nécessaires pour que leurs frais de production soient couverts. On conçoit donc aisément que nos vignerons ne soient nullement satisfaits. Leur mécontentement, bien entendu, varie en fonction du sort qui a été fait à leurs revendications.

Les vignerons vaudois, dont certains avaient été fort maltraités l'an passé, sont ceux auxquels on s'est efforcé de donner le plus possible satisfaction cette année-ci. Peut-être la présence de l'un d'eux au sein de l'exécutif fédéral n'a-t-elle pas été sans influencer l'attitude de celui-ci. Aussi est-ce probablement dans le canton de Vaud que l'on protestera le moins fort, sauf peut-être dans les vignobles de Bex et de Lavey auxquels toute augmentation a été refusée, bien que leurs frais de production soient aussi élevés que ceux de la région voisine d'Ollon. Il en est ainsi, nous dit-on, parce que les marchands avaient exigé que les prix du Bex et du Lavey soient abaissés. L'autorité fédérale nous montre donc qu'elle n'a pas renoncé au principe selon lequel, entre les revendications des producteurs et celles des marchands, il faut couper la poire en deux, alors que, si elle appliquait le statut du vin, seul celui de la couverture des frais de production devrait l'inspirer.

A Genève, l'augmentation n'a été que de 3 ct., ce qui amène à 7 ct. l'écart existant entre les prix de ce canton et ceux de la petite Côte, alors que celui-ci n'avait été jusqu'ici que de 5 ct. Cela proviendrait, nous assure-t-on, de ce que l'on se serait inspiré des frais de production de quelques gros domaines du Mandement, d'une surface moyenne de 6 ha., où la vigne est entièrement cultivée sur cordons, alors que, sur toute la rive gauche du Lac et dans la région située entre Arve et Rhône, il n'y a que de petites exploitations entièrement cultivées en gobelets, et dont les frais de production sont à peine moins élevés que ceux de la petite Côte. Il est facile de comprendre combien, dans ces régions, le vigneron doit s'estimer prétérité.

Mais c'est surtout au Valais que le mécontentement est vif. On avait recommandé avec insistance aux producteurs de nos divers cantons de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour parvenir à des ententes de prix avec les organisations du commerce, afin que le Conseil fédéral n'ait qu'à entériner celles-ci. Les Valaisans avaient suivi cette recommandation : producteurs, marchands et gouvernement cantonal étaient unanimes à demander une augmentation de 11 ct., et proposaient même un gentleman-agreement prévoyant le maintien du nouveau prix pour une certaine période, tant qu'il n'y aurait pas d'augmentation significative des frais de production. Résultat : nos confédérés du Vieux-Pays, qui avaient le mieux suivi les recommandations données par Berne, se trouvent beaucoup plus mal lotis que les Vaudois, qui n'étaient parvenus à aucune entente, puisque ceux-ci obtiennent presque partout des augmentations de 6 à 7 ct., alors qu'eux ne voient leurs prix accrus que de 3 à 4 ct. Il ne faudra pas songer après cela à leur demander de conserver une modération qui leur a si mal réussi.

Mais, d'une façon générale, nous dira-t-on, cette augmentation des prix indicatifs par rapport à 1954 est déjà un progrès. Le vigneron n'est-il pas mal venu de vouloir se plaindre envers et contre tout ? Le Conseil fédéral aurait pu dire : « Nous savons bien que le Statut du vin nous impose de fixer des prix indicatifs couvrant les frais de production moyens d'une période décennale, mais, étant donné l'écart existant entre ceux-ci et les prix indicatifs de 1954, il ne nous est pas possible d'en arriver là d'un seul coup, cela d'autant plus que ces frais de production ne sont pas encore déterminés avec une absolue certitude et que nous nous trouvons dans une année où la récolte est supérieure à la moyenne. Laissez-nous donc atteindre un tel objectif par étapes successives. A vouloir brûler celles-ci, on s'expose à dérouter le marché ». Si un tel langage lui avait été tenu, le vigneron aurait peut-être été rassuré. Mais rien de semblable ne lui a été dit, et il n'a aucune raison de se montrer confiant. Il se demande si le Conseil fédéral n'a pas tout bonnement cédé aux pressions extrêmement fortes auxquelles il fut sujet de la part des représentants du commerce et des cafetiers, et si ce ne sera pas chaque année le cas, à telle enseigne que les frais de production ne soient finalement jamais couverts. A l'autorité fédérale d'apporter des assurances précises à cet égard, si elle veut rétablir la confiance dans nos vignobles. Tant qu'ils ne les auront pas reçues, les producteurs refuseront de faire seuls les frais des difficultés du marché, alors que certains intermédiaires continuent à prélever sur leurs produits les marges les plus confortables. Ils maintiendront avec intransigeance leurs revendications actuelles.

J. D.

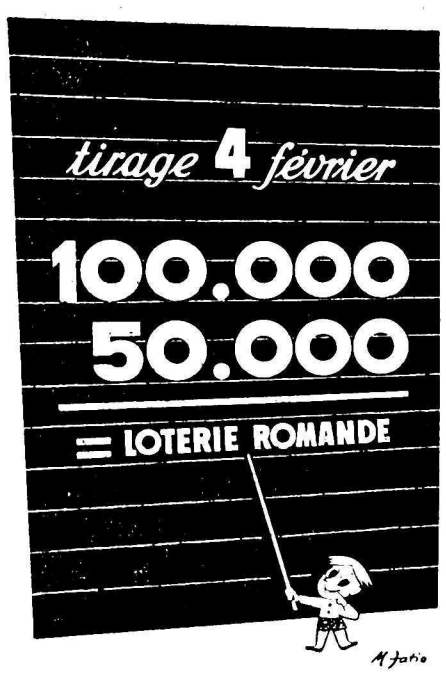

La Fédération romande appuie la démonstration décidée par l'U.P.S.

La F.R.V. a tenu hier à Lausanne une assemblée extraordinaire pour faire le point à la suite de la décision ridicule, maladroite et injuste du Conseil fédéral en ce qui concerne les prix indicatifs.

Tous les orateurs qui se sont exprimés ont exhalé leur mécontentement, leur indignation et leur volonté de lutte pour un sort meilleur.

Voici les remarques les plus intéressantes qui ont été émises :

a) Le Conseil fédéral s'est incliné devant la Fédération suisse des négociants en vin, qui non seulement n'acceptait pas de hausse, mais proposait une baisse pour les vendanges 1955.

b) L'autorité s'est montrée faible, timorée devant la résistance, avec menaces de hausse des prix, de la Société des cafetiers et du représentant des épiciers. Nous reconnaissons qu'une hausse égale à celle des vignerons aurait été justifiée dans l'épicerie et chez les cafetiers qui pratiquent des marges honnêtes, mais pas chez les autres.

c) La hausse uniforme de 35 % a porté un coup bas aux revendications modestes, justifiées, minima. Comme celles du Valais, par exemple. La prochaine fois, il faudra revendiquer beaucoup plus, si l'on veut suivre le système abracadabrant du Conseil fédéral.

d) La décision regrettable du Conseil fédéral maintiendra l'agitation et la revendication perpétuelles.

e) L'autorité s'est moqué de notre bonne volonté et a pris une décision vexante pour les autorités cantonales qui appuyaient sans réserve les revendications des vignerons.

f) Il faut être cafetier à Bümplitz ou marchand de vins à Thoune pour être entendu par le Conseil fédéral dont la malheureuse décision constitue une TRAHISON DE L'ESPRIT ET DE LA LETTRE de la loi sur l'agriculture et du statut des vins.

g) Indiscipline de quelques vignerons vaudois et genevois qui ,affolés, ont vendu leur récolte 1955 au prix de 1954 et même en dessous et qui ont adressé des remerciements aux acheteurs.

Pauvres vignerons acculés financièrement qui lèchent la main qui les frappe !

h) Resserrement du marché de l'argent par la stérilisation des capitaux ; hausse du taux de l'intérêt et délais trop courts avec obligation impérieuse de rembourser.

i) Mise en place tardive des mesures de blocage-financement à 20 % et de prise en charge.

j) IMPORTATIONS TOUJOURS PLUS FORTES ET PLUS SCANDALEUSES. Le stock des vins blancs au 31. 12. 55 était de 110.000.000 de litres, soit 6 millions de plus qu'en 1954 à la même époque. C'est 2,2 fois la consommation annuelle. Autrement dit la récolte 1956 sera de trop !

Le marché est ainsi alourdi, bloqué, difficile et coûteux tant pour la propagande que pour le service de vente (voyageurs).

k) Le fonds vinicole suisse est donné aux preneurs en charge afin de ramener le prix de nos vins au prix des vins étrangers (65 à 70 ct. le litre). Ce système permet une honteuse spéculation et constitue une terrible concurrence pour l'écoulement normal de nos vins sur le marché libre.

l) La prise en charge pour cette année risque d'être réduite à 8.000.000 de litres, si le Conseil fédéral se soumet à l'impératif catégorique des importateurs. Il y a tout lieu de craindre que ce sera ainsi une fois de plus. Cette prise en charge est facultative. C'est un non sens, une hérésie manifeste. Sans UNE OBLIGATION STRICTE et à des PRIX REMUNERATEURS, la prise en charge est une farce grossière dont les consommateurs et les producteurs font les frais, pendant que le preneur en charge encaisse les subsides du fonds vinicole, spécule et augmente ses bénéfices.

La Fédération a donné mandat à son comité de revenir à charge avec énergie auprès du Conseil fédéral pour que les revendications posées soient admises et pour lui faire part de l'indignation des vignerons.

Après une intéressante analyse des prix de revient par M. Arnold, secrétaire de la F.R.V., et de pertinentes explications de M. Luisier (Valais), délégué à la Commission des prix de revient, l'assemblée a appuyé à une très forte majorité de mains levées et sans opposition la démonstration vigneronne et paysanne que l'U.P.S. a décidé d'organiser à Berne au début février prochain.

L'autorité fédérale est responsable de l'agitation sociale due à la faiblesse de ses décisions.

C. F.

Blocage des vins blancs 1955

La Commission cantonale pour le blocage des vins blancs 1954 communique :

Les encaveurs qui désirent participer au blocage des vins blancs 1955 et qui n'ont pas déjà reçu les formules de déclaration sont priés de s'annoncer, immédiatement, au président de la Commission cantonale, M. Oscar de Chastonay, à Sion.

Les domestiques de campagne

J'aime beaucoup le « Sillon Romand ».

Ses rédacteurs retiennent par le bas de la blouse les paysans qui veulent s'en aller à l'usine, ou travailler sur le M. O. B., sur le M. C. C., sur le COM. C. Q., ou même sur les C. F. F., misère !

et leur disent avec des larmes dans la voix :

« Patiente encore un peu. On tâchera de faire remonter le prix du lait. On créera des fonds pour que les domestiques puissent se marier, faire souche. S'enraciner. Comme le chêne dans la cour de la ferme, près de la fontaine où le chien va laper et où les pigeons vont boire, en roucoulant beaucoup. Car les domestiques sont bien d'accord de sortir même le dimanche de pleines brouettées de fumier fumant. Ils avalent sans broncher toute la poussière du fenil.

La table du patron est bonne. Là, rien à dire. Le patron n'est pas méchant mais il ne peut donner plus qu'il ne gagne. Ils ont 180 à 200 fr. par mois, les domestiques. Ils portent un beau nom. Ils sont de la « domus », c'est-à-dire de la maison.

Mais ils sont obligés de penser à l'avenir. Ils se souviennent du camarade plus âgé qu'eux. Quand ses bras ont tremblé pour jeter dans la grange l'énorme fourchée. Quand il n'a plus pu engranger, quand il n'est plus arrivé à jeter d'un seul coup sur le dos de la jument le pesant harnais,

Quand ses genoux ont fléchi sous le poids de la brante, quand il n'a plus vendangé, quand il n'a plus pu faire la Vendange,

Le patron, les larmes aux yeux, l'a mis à la porte. Merci quand même. Il lui a fait une sorte de certificat. « Très sobre, pas goinfre, pas rouspéteur, pas rechigneur. Levé à 4 heures, couché le soir à 11 heures. En somme assez travailleur ».

Il est fier du certificat. Il l'a montré au camarade quand ils ont bu pour la dernière fois ensemble les deux décis de fendant ou les deux décis d'Aigle au café de la Poste ou à l'Auberge du Lion d'Or, sur la place.

Un dimanche après-midi.

Leurs roides habits sentaient la naphtaline et le fumier de cheval. Le voyageur de commerce a battu des narines et est allé s'asseoir trois tables plus loin.

Avec son vermouth-cassis.

Ou avec sa Fuse à l'eau de Selz qui coûte presque un franc.

Ils aiment le Vin, bien sûr. Mais notez bien que l'hiver, quand il gèle, ils aimeraient aussi avaler de grandes gorgées de café brûlant, un verre d'orangeade l'été.

Mais c'est bien trop cher pour eux. 60 ct. le café, idem le thé, qui doivent bien revenir dans les 10 ct. Idem la flotte avec une giclée de gaz carbonique qui doit coûter au producteur 10 ct. la bouteille, tous frais payés, amortissements et intérêts compris. Si je ne m'abuse, mais je m'abuse et je m'en amuse.

Ça coûte cher. Deux fois plus cher que le sang du vigneron, comme on dit si bien.

Son sang, ses larmes et son amour.

Son amour du Cep,

Qui n'a d'égal que sa haine du gel.

Mais revenons à nos moutons, nos moutons d'Ile-de-France améliorés par le sang des béliers blancs d'Oxford. Béliers anglais.

Notre domestique, dis-je, quand il a vu son camarade plus âgé, qui a 68 ans et 41 francs par mois d'assurance-vieillesse alors que nous suons de richesse et que nous ne savons positivement plus que faire des intérêts de la somme,

de la Somme d'épargne des petits confédérés,

Notre domestique encore valide, qui aime la terre, la terre noire et grasse, notre Mère à tous,

le bon serviteur de la maison a pris peur.

Car son ami qui mange quelquefois la soupe à l'hospice n'est pas gras. C'est même tout le contraire d'un homme gras. L'exacte antithèse d'un homme obèse. On voit saillir les dures artères, les tendons et les muscles zygomatiques. Comme à l'Homme de Verre qu'il a vu au Comptoir. Après avoir admiré les beaux tracteurs et les beaux semoirs peinturés en vert bouteille...

Le domestique jeune encore n'est pas fou. Il quitte la ferme et laisse la place aux Italiens. Le Confédéré parlera des Lavoratores et des Contadines. Une autre fois.

Il quitte la terre. Malheur ! Et les économistes bernois, tous Doktors en Droit à 24 ans, souvent Docteurs en Science Politique et fréquemment Docteurs en Sociologie, les économistes, les économes,

se tordent les bras de désespoir et ne comprennent pas.

Et quelque chose me dit que, lorsque nous recevrons tout notre blé de Beauce, tout notre lait de Hollande, tout notre beurre du Danemark, pays d'Hamlet, pays d'omelettes car l'œuf n'y est pas cher,

Quelque chose me dit qu'à ce moment ça ne tournera pas rond dans notre pays.

Il faut attacher à la terre les vieux serviteurs et les jeunes domestiques. Les retenir dans notre beau verger valaisan,

que nous aimons tous d'un grand amour.

James RAMONI.

une nouvelle Spécialité MORAND MARTIGNY Fine à l'Orange

†

Madame Catherine FOURNIER, à Salvan ;
Monsieur et Madame Aimé FOURNIER-TSCHOPP et leurs enfants Mireille, Jean-Jacques, François et Ernest, à Salvan ;
Monsieur et Madame Marcel COQUOZ - ANTONY et leurs enfants, aux Granges ;
Madame et Monsieur Marcel BOCHATAY-COQUOZ et leur fils, à Vernayaz ;
Monsieur Aimé BOCHATAY, à Salvan ;
Monsieur et Madame Alexis BOCHATAY et leurs enfants, à Salvan ;
Madame et Monsieur OGGIER - FRACHEBOURG et leurs enfants, à Val d'Illiez ;
Madame veuve Lucien FRACHEBOURG et ses enfants, à Salvan ;
ainsi que toutes les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire-part du décès de

Monsieur Ernest Fournier

décédé dans sa 72e année, après une longue maladie courageusement supportée, et muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Salvan le jeudi 26 janvier, à 10 h. 30.

Priez pour lui !

†

Les enfants de feu Madame Henriette PRAZ

profondément touchés par les nombreux témoignages de sympathie reçus prient toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.

RIDDES, janvier 1956.

†

Les contemporains de la classe 1922 de Riddes ont le regret de faire part du décès de leur cher camarade et ami

Marc MORAND

L'ensevelissement aura lieu jeudi le 26 janvier, à 10 h. 15.

tapis d'Orient... en solde

Tapis mécaniques, moquettes et bouclés des meilleures fabrications

Iynedjian

jusqu'à 10, 20, 30, 40 et 50 % de rabais - bas rue de Bourg, Lausanne

Même maison à Berne, Münzgraben 6 **vente autorisée du 18 au 31 janvier**

Horaire du service automobile Martigny - Fully - Grand-Bleitay

Dès le lundi 23 janvier 1956, une nouvelle course automobile circulera entre Martigny-Ville et Mazembroz avec l'horaire suivant :

13 35	dép.	Martigny C.F.F.	arr.	14 23
13 37	»	Martigny-Ville	»	14 21
13 42	»	Les Prises	»	14 17
13 46	»	Branson	»	14 13
13 49	»	La Forêt	»	14 11
13 51	»	Fully	»	14 08
13 55	»	Châtaignier	»	14 04
13 57	»	Saxé	»	14 02
13 59	arr.	Mazembroz	dép.	14 00

La Direction du 2e arrond. postal, Lausanne.

Qui est Adèle ?

C'est tout simplement une petite bonne qui aurait pu être comme les autres, mais elle a un « don ». Cela lui occasionne bien des déboires. Si elle en est la première victime, le public y trouve une joie qui ne s'arrête qu'au baisser du rideau, à la fin du troisième acte.

Ne manquez pas de venir applaudir la talentueuse troupe du Théâtre municipal de Lausanne qui viendra jouer mardi prochain 31 janvier, au Casino Etoile, ce fameux « Don d'Adèle » qu'on entend prononcer depuis quelque temps à Martigny, une pièce qui vous procurera une gaieté communicative.

Pierre Almette, Michèle Auvray, Irène Vidy, Claude Lawrence et Monique Frégaro utiliseront tous leurs « dons » — et ils sont nombreux — pour vous combler.

La pièce est interdite aux moins de dix-huit ans.

La location est ouverte depuis lundi à la Papeterie Dupuis, avenue de la Gare, téléphone 6 11 36.

LES SPECTACLES

Cinéma ETOILE, Martigny

Jusqu'à dimanche 29 [14 h. 30 et 20 h. 30] :

L'irrésistible **Robert LAMOUREUX** et toute la famille : Gaby Morlay, Fernand Ledoux et Nicole Courcel ainsi que leurs amis : Jean Tissier et Louis de Funès, nous reviennent avec de nouvelles aventures, dans **PAPA, MAMAN, MA FEMME ET MOI.**

Un film gai, de la même veine que son prédécesseur : « Papa, maman, la bonne et moi », et qui vous promet 2 heures de détente.

Attention ! Samedi 28, relâche. Soirée de l'Harmonie.

Cinéma REX, Saxon

Jeudi 26 et dimanche 29, à 14 h. 30 : GUERRIERS DANS L'OMBRE.

Le remarquable film d'espionnage, d'une émouvante grandeur qui vous étreint et vous passionne ! Avec Simone Signoret.

Vendredi 27 et dimanche 29 : Eddie Constantine dans le rôle de Lemmy Caution révèle enfin pourquoi... **LES FEMMES S'EN BALANCENT,** d'après le plus formidable des romans de Peter Cheyney. Avec Nadia Grey et Dominique Wilms. (Interdit sous 18 ans).

[Samedi 28 : relâche. Soirée de la Société de chant.]

« Terreur à Shanghaï » au CORSO

Un grand film mystérieux : **TERREUR A SHANGHAI,** avec Ruth Roman et Edmond O'Brien. Ce film d'aventures mouvementées nous plonge en pleine fiction et se déroule en Chine, après l'occupation de la ville par les troupes communistes chinoises.

Jusqu'à jeudi seulement. Dès vendredi, un film super-comique.

GRONE

Une disparue qui se porte bien

On s'inquiétait de la disparition d'une jeune femme, Mme Arlette Métral, née Crettex et les recherches avaient commencé. Or, Mme Métral s'était tout simplement rendue à Genève rendre visite à des parents.

CHRONIQUE DE MARTIGNY

CARNAVAL DE MARTIGNY
12 et 14 FEVRIER

Communiqués officiels

Le 12 février approche à grands pas, toutes les commissions travaillent activement. Des chars et groupes du plus grand comique, des corps de musique costumés de Lausanne, Vevey, Territet, du Jorat, etc., nous assurent un cortège triomphal. Le carnaval de Martigny 1956, le plus grand de Suisse romande, attirera la grande foule dans Octodure en liesse.

1. Cortège :

Le programme (déjà 40 chars et groupes assurés) étant presque terminé, les sociétés, groupements ou particuliers qui désirent encore monter un char ou créer un groupe sont priés de s'annoncer immédiatement auprès de M. Pierre Crettex, président du comitorg.

2. A MM. les cafetiers et restaurateurs de la Ville et du Bourg :

Comme déjà annoncé, le comité invite chacun à décorer son établissement. Prière de communiquer jusqu'au 27 janvier le sujet de décoration, ceci afin de pouvoir établir le plus vite possible le programme général en vue de la propagande.

(Communication à M. Stalder, commission de presse, tél. 6 10 52). Il est prévu un concours de décoration avec prix.

3. Aux commerçants de la Ville et du Bourg :

Le comité vous encourage vivement de bien vouloir collaborer à créer l'ambiance par une décoration carnavalesque de vos vitrines. D'avance, il vous en remercie.

4. Thé d'enfants :

Le traditionnel thé-concours d'enfants aura lieu le samedi 11 février à 15 heures, au Casino-Etoile. Le comité encourage toutes les mamans à costumer leurs enfants pour cette si sympathique manifestation. Un riche pavillon de prix récompensera les plus méritants.

Les organisateurs invitent les enfants qui voudraient se produire (chants, déclamations, danse) en dehors du concours, de s'inscrire auprès de M. H. Rabaglia avant 13 heures.

5. Confetti :

Les personnes s'intéressant à la vente des confetti sont priées de s'inscrire dès maintenant auprès de M. Raphy Levet, Martigny-Gare. Tél. 6 18 32.

6. « La Bise » :

A vos plumes, gens d'esprit ! Envoyez-les vos bonnes blagues et vos histoires savoureuses et cocasses à Case postale 140, Martigny-Ville.

VENDEURS. — Les intéressés à la vente de la *Bise* peuvent s'inscrire à l'Imprimerie Pillet à Martigny-Ville. Local pour la distribution comme d'habitude dans le bâtiment de la Caisse d'Epargne.

AVIS IMPORTANT

Le bénéfice intégral de toutes les manifestations organisées par le comité du Carnaval, la vente de la BISE et des confetti sera au profit de la Colonie de vacances de Martigny-Ville, Bourg et Bâtiaz. Pensez-y ! La Commission de presse.

Paroisse protestante

Ce soir à 20 h., à la chapelle, causerie-entretien dirigé par MM. Goetz et Grosgurin, architectes à Genève, avec la collaboration de Mme Durgnat, artiste-peintre. Sujet : **Histoire de l'architecture d'église,** commentaires et projets de décoration de la chapelle. Invitation cordiale à tous.

Jeunes radicaux de Martigny-Ville

Demain jeudi 26 janvier 1956, à 20 h. 30, à la grande salle de l'hôtel de ville, aura lieu la constitution de la société de Jeunesse radicale de Martigny-Ville.

Vous êtes cordialement invités à participer à cette assemblée très importante.

Le comité provisoire.

Le championnat suisse d'escrime au fleuret
A MARTIGNY

Nous avons annoncé que la jeune société d'escrime de Martigny, en étroite collaboration avec celle de Sion, avait réussi à obtenir l'organisation du championnat suisse individuel au fleuret. Cette compétition se déroulera le dimanche 29 janvier dès 8 heures à la salle de gymnastique de Martigny-Ville. L'importance de ce championnat n'a pas à être soulignée. D'une part, c'est la première fois qu'un tel événement sportif aura lieu en une localité valaisanne et, d'autre part, en vue des prochains Jeux Olympiques, chaque tireur tiendra à se distinguer pour mériter la sélection. Notre as national Michel Evêquoz, membre de l'équipe suisse, est inscrit et aura à cœur d'obtenir un beau résultat devant son public. Dans un prochain communiqué, nous publierons la liste des champions que l'on pourra applaudir le 29 janvier à Martigny.

SKI-CLUB

Concours de la Forclaz

C'est samedi 28 et dimanche 29 que le S. C. Martigny organise son concours annuel du col de la Forclaz, qui consiste cette année en un slalom géant, deux manches. 5 challenges sont en compétition : Dames, O. J., Juniors, Seniors, Vétérans. Les teneurs de challenges récidiveront-ils dimanche ? Le traditionnel souper-choucroute et la soirée familière réuniront tout le monde la veille.

Si le nombre des inscriptions est suffisant, un car sera organisé avec départ de la place Centrale, samedi à 15 heures. Un service de jeeps assurera également la montée le samedi et le dimanche matin : départ 7 h., 7 h. 30.

Inscriptions : Pour le car ou la jeep, Girard-modes, avenue de la Gare, tél. 6 10 23, jusqu'au **samedi à midi.**

Souper-choucroute ou dîner du dimanche, directement à l'hôtel de la Forclaz, tél. 6 16 88, également jusqu'au **samedi à midi.**

Nous prions les membres de bien vouloir s'annoncer et de respecter le délai d'inscription, ceci pour éviter bien des ennuis soit à l'hôtel, soit à l'organisation des transports.

Nous comptons sur votre bonne volonté et vous disons tous, à la Forclaz, samedi et dimanche.

Le comité.

PROGRAMME

Samedi 28 :

15 h. Départ de la place Centrale (car).
18 h. Départ de la place Centrale (jeep).
20 h. Souper-choucroute, soirée familière.

Dimanche 29 :

7 h. - 7 h. 30 Départ place Centrale (jeep).
8 h. 30 Messe.
10 h. Tirage des dossards.
10 h. 30 Premier départ.
17 h. 30 Proclamation des résultats au café des Alpes, à Martigny.

TOMBOLA „ÉLECTRICITÉ S. A."

Liste des numéros gagnants de la tombola *Electricité S. A., Faisant, Salamin & Cie,* Martigny-Ville :

1er prix (3054) : 1 frigo « Electrolux ».
2e prix (0433) : 1 radio.
3e prix (3020) : 1 aspirateur.
4e prix (1526) : 1 rasoir « Philips ».
5e prix (0136) : 1 lustre.

Gagnent une lampe de chevet les numéros :
1554 0124 0179 1546 0221

Les lots sont à retirer jusqu'au 28 février 1956 au magasin de Martigny-Ville.

ECOLE DE DANSES MODERNES
DÉGALLIER, prof. dipl. de LAUSANNE
DONNERA UN

COURS DE DANSE
à Sion, Hôtel de la Paix

Cours pour débutants :
VENDREDI 27 JANVIER : 20 heures
Cours spécial pour le **boogie, mambo, cha-cha-cha,** etc.

Leçons privées en 4 heures

Inscriptions à l'avance et le soir du cours à l'hôtel ou à LAUSANNE
Tél. (021) 24 90 97

A VENDRE
perceuse à colonne
motorisée, parfait état. Fr. 320.—
A. FIVAZ, Bonne-Espérance 26
LAUSANNE — Tél. (021) 28 08 22

ON DEMANDE
pour début février
JEUNE FILLE
capable et de confiance comme sommelière et aide au ménage.
Faire offre au **Café Central**
FULLY — Tél. (026) 6 30 12

Bortis et Cie **Sion**
LA BELLE CONFECTION
AVENUE DE LA GARE

RAVOIRE
ON DEMANDE UN
VEAU FEMELLE
pour élevage, race d'Hérens, issu de bonne race (pressant).
S'adresser à **Marcel MORET**

ON CHERCHE tout de suite
sommelière
Italienne acceptée
Offres sous chiffres :
342, à PUBLICITAS, MARTIGNY

GARAGE région de MARTIGNY
engagerait un
apprenti mécanicien
AUTO
Ecrire sous chiffres :
898 à PUBLICITAS, MARTIGNY
avec références

CORBILLARD-AUTOMOBILE
CERCUEILS
COURONNES
TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Pompes funèbres
Marc CHAPPOT
Martigny-Ville
Tél. 026 / 6 14 13

Profitez de notre VENTE AU RABAIS Du 18 au 31 janvier

Voyez nos vitrines !

Monsieur *Habille avec élégance et distinction et satisfait le plus exigeant*

S. A. DES MAGASINS „MONSIEUR", Place Centrale, MARTIGNY

Chez les coiffeurs

La Section valaisanne de l'Association suisse des Maîtres Coiffeurs à l'honneur !

En effet, grâce à l'initiative de son comité, et en particulier de son dévoué expert aux examens de maîtrise, M. Charles Gissler, coiffeur diplômé, à Sierre, en contact étroit avec le président de la Commission des examens de maîtrise de l'Association suisse des Maîtres Coiffeurs, M. Guckenberger, de Genève, ainsi qu'avec l'aimable collaboration des services de l'Etat du Valais, le chef du Département de l'instruction publique, M. Gross, de ses subordonnés attribués au service de la formation proessionnelle, M. Mabillard, chef, et son adjoint, M. Venetz, de M. Joseph Ebner, président de la sous-section des coiffeurs de Sion, de M. Georges Morard, coiffeur diplômé à Sion, dont, à chacun, nous leur exprimons notre vive gratitude, il a été organisé dans notre capitale valaisanne de Sion, une session d'examens de maîtrise pour les coiffeuses et coiffeurs de la Suisse romande, du 16 au 18 janvier.

La première session de maîtrise fédérale en Valais de toutes les professions artisanales de la Suisse romande.

Après 3 jours d'émotion, nos candidates et candidats, au nombre de 13 — une Genevoise, une Vaudoise et un Vaudois, 3 Valaisannes et 7 Valaisans, ont vu leurs efforts couronnés de succès. Effectivement, ces 13 candidats ont tous réussi leur examen. Fait extrêmement rare. En partageant cet immense plaisir, nous leur présentons nos sincères félicitations avec nos vœux les meilleurs dans leur avenir.

Ces candidats sont : Mlle Schaub Véra, de Genève : Mlle Wohlmaier Frida, de Moudon : M. Sauthier Marco, Vevey : Mme Berthousoz-Zanoli, Sion : Mme Donth Nella, Sierre : Mme Produit Angèle, Sierre : MM. Nickel Tony, Richard Tony, Wiederkehr Jacques, Monthey : MM. Reichenberger Charles, Kunz Ernest, Blaser Ernest, Sion : Bünther Aloys, Chippis.

Il faut ajouter que cette pleine réussite est due à l'admirable courage et volonté de ces nouveaux diplômés. Il ne faudrait cependant pas négliger de relever ce succès, sans y apprécier les avantages reçus par l'instruction donnée, dans les cours de préparation à la maîtrise, organisés par les services compétents de l'Etat du Valais, sous la direction et surveillance du service de la formation professionnelle et donnés par les méritants professeurs : M. Blanc Alfred, coiffeur diplômé, à Monthey, pour la technique professionnelle, M. Cheseaux Marcel, de Saxon, pour la correspondance et comptabilité commerciale, et M. Fragnière, avocat-notaire, à Sion, pour le droit commercial. Nous exprimons également à ces derniers toute notre reconnaissance.

Malgré l'échec de la votation populaire en 1953, de la loi fédérale, introduisant le certificat de capacité, par le diplôme, dans les métiers de cordonnier, charron, sellier et coiffeur, nos vaillants coiffeurs, principalement valaisans, ne se sont pas laissés décourager pour autant et ont fait preuve de plus de compréhension que ceux qui l'ont refusé.

Ils savent très bien que dans les temps actuels, l'on ne peut pas dormir, que sur de simples petits lauriers de certificat de fin d'apprentissage : il faut un perfectionnement continu, comme du reste dans toutes les branches de l'artisanat.

Par celui qui a conscience de la nécessité de cette valeur, il n'hésite pas un instant à s'enquérir des possibilités qui lui sont offertes en vue de l'obtention de ce titre, lui affirmant ainsi, son état de supériorité, ce dont la clientèle a tout intérêt à se faire servir chez des professionnels de ce genre.

On en a toujours pour son argent.

Le Valais compte actuellement 3 coiffeuses et 22 coiffeurs diplômés. Profitons donc de cette circonstance pour encourager cette nécessité, à tous ceux qui ne l'ont pas encore compris.

Bravo, les lauréats !... et courage aux aspirants.

Notre slogan ?...

Aux gens soignés, chances doublées !...

Georges Delavy, président.

LA PENSÉE DU JOUR

Assieds-toi de travers si tu veux, mais parle droit (Proverbe turc).

LES SPORTS

HOCKEY SUR GLACE

Gstaad pour la première fois à Martigny

C'est ce soir mercredi que le HC Gstaad viendra disputer son premier match de championnat à Martigny. La valeureuse équipe bernoise se déplacera naturellement dans sa meilleure formation pensant bien sauver, pendant qu'il est encore temps, un ou deux points.

Si Gstaad peut compter sur la rentrée de son entraîneur Tommy Forgie, blessé à Viège, la partie sera plus serrée qu'on le prévoit. Les Bernois jouent avec beaucoup de vigueur pour ne pas dire sèchement et savent appliquer l'obstruction à la perfection. Forgie s'entend bien avec ses camarades pour marquer des buts aux meilleures défenses. Favre, ne l'oublions pas, dut s'incliner cinq fois devant le Canadien de Gstaad au match aller.

Martigny est heureusement en forme pour contrecarrer les desseins des Oberlandais et pour leur rendre la situation très précaire. Avec la rentrée d'Abbet, la défense valaisanne a retrouvé en partie sa solidité, et les lignes d'attaque ont un rendement très satisfaisant. La deuxième ligne en particulier a fait de gros progrès ces derniers temps. Contre Lausanne, elle s'est payé le luxe de marquer 5 buts !

A l'occasion de ce Martigny-Gstaad, dont le coup d'envoi sera donné à 20 h. 30, on pourra donc assister à une belle empoignade. C'est pourquoi le ublic de Martigny et de la région viendra nombreux encourager ses favoris.

Sion - Martigny 4-5

(1-1, 1-2, 2-2)

Ce match amical s'est disputé lundi soir sur une glace en assez bon état, devant quelque 600 spectateurs. MM. Andréoli et Hoch arbitraient.

Martigny devait notamment se passer des services de Mudry alors que Sion était renforcé par Blackmann de Viège. Ce dernier a très bien dirigé les Sédunois qui ont fourni une excellente partie, se permettant même d'ouvrir le score par Rossier I dès les premières secondes du jeu et de mener par 4 à 3 quelques minutes avant la fin. Mais les visiteurs tenaient à ne pas laisser ternir leur réputation et Beach se chargea de marquer quatre buts à lui seul, Giroud se chargeant du cinquième. Les Sédunois obtinrent les leurs par : Rossier I (2), Biner et Blackmann.

CHAMPIONNAT SUISSE DE HOCKEY, SERIE B

Charrat I - Monthey I : 4-0

(0-0, 1-0, 3-0)

On attendait beaucoup de cette partie très importante disputée dimanche soir sur la patinoire de Charrat. Le prestige des Montheysans, qui se sont distingués plusieurs fois cet hiver, et les brillants résultats des Charratains, laissaient prévoir une lutte acharnée. D'autre part, l'enjeu était de taille : le vainqueur restait un sérieux prétendant au titre de champion du Bas-Valais.

A voir le résultat à la fin du premier tiers-temps, on aurait pu supposer que la partie serait très équilibrée puisque aucune des deux équipes ne parvint à marquer de buts.

Dès la reprise, les joueurs fournissent un gros effort pour essayer de marquer, mais il faut attendre les dernières minutes de jeu pour voir l'arrière des locaux, Magnin, réussir par un superbe tir (ceci depuis la ligne bleue) à mettre le palet dans les filets du gardien de Monthey. 1 à 0 pour Charrat.

Dans le troisième tiers-temps le retard des visiteurs devait augmenter : en effet, déroutés par les belles combinaisons adverses, ils semblaient ne plus pouvoir remonter le courant, ce qui permit à Pointet, sur une belle descente de toute la ligne, de porter le score à 2 à 0 pour ses couleurs. Comme il ne restait plus que quelques minutes de jeu, Monthey tenta le tout pour le tout en faisant sortir son gardien mais ils furent pris de vitesse et encaissèrent encore deux buts signés Jean-Marie. Résultat final 4 à 0.

Durant ce match, aucun joueur ne démérita et le public, venu nombreux assister à cette partie, les applaudit à juste titre. **E. Luy.**

Sierre - Crans : 5-1

(0-1, 3-0, 2-0)

Jolie victoire de Sierre sur le futur champion valaisan de série A.

Les Jeux Olympiques d'hiver s'ouvrent demain à Cortina d'Ampezzo

Les VIIes Jeux Olympiques d'hiver, qui ouvrent la XVIe Olympiade des temps modernes et auxquels participent trente-deux nations, se dérouleront selon le programme suivant :

26 janv. : Cérémonie d'ouverture.
27 janv. : Slalom géant dames ; course de fond (30 km.) ; bob à deux (deux premières manches).
28 janv. : Course de fond dames sur 10 km. ; bob à deux (3e et 4e manches) ; patinage de vitesse (500 m.).
29 janv. : Slalom géant messieurs ; saut combiné ; patinage de vitesse (5000 m.) ; patinage artistique (figures imposées messieurs).
30 janv. : Slalom dames ; course de fond 15 km. ; patinage de vitesse (1500 m.) ; patinage artistique (figures imposées dames, première partie).
31 janv. : Slalom messieurs ; course de fond du combiné ; patinage de vitesse (10,000 m.) ; patinage artistique (figures imposées dames, deuxième partie).
1er févr. : Descente dames ; relais féminin 3 x 5 km. patinage artistique (figures libres mess.).
2 février : Course de fond de 50 km. ; patinage artistique (fig. libres dames).
3 février : Descente messieurs ; bob à quatre (première et deuxième manches) ; patinage artistique (couples).
4 février : Relais messieurs (4 x 10 km.) ; bob à quatre (troisième et quatrième manches).
5 février : Saut spécial. Cérémonie de clôture.

Nous souhaitons bonne chance à notre délégation suisse, forte de 63 membres, soit : Bobsleigh (11), hockey sur glace (17), patinage artistique (4), patinage de vitesse (3) et ski (22 hommes et 6 dames), ainsi qu'aux dirigeants chargés de forger le moral de dernière heure, celui qui permet de remporter des succès.

Championnat valaisan de bob à 4

Le Bob-Club de Montana organise les 28 et 29 janvier 1956, sur le parcours Vermala-Montana, les Championat valaisan, Championnat de Montana ainsi que la Coupe du Casino.

Le comité d'organisation, présidé par l'ancien champion Emile Guenat, met tout en œuvre pour assurer une parfaite organisation de ces courses qui seront probablement les seules compétitions de bob en Suisse romande cet hiver. De nombreuses équipes romandes ainsi qu'une équipe française de Briançon y prendront part.

Le programme des courses est le suivant :

Samedi 28 janvier :

dès 14 h. Coupe du Casino et Championnat de Montana (1re manche).

Dimanche 29 janvier :

dès 10 h. Coupe du Casino (2e manche). Champ. valaisan (1re manche).
dès 14 h. Championnat de Montana et Championnat valaisan (2e manche).

Sportifs
abonnez-vous au „Confédéré"

SKI

IIe Championnat PTT romand à Verbier

Après Saint-Cergues en 1955, il appartiendra à la belle station du val de Bagnes d'accorder son hospitalité aux concurrents du IIe Championnat PTT romand de ski.

Cette manifestation réunira, les 28 et 29 janvier prochains, près de cent coureurs sélectionnés parmi les meilleurs skieurs postiers des cinq cantons romands et y compris les invités, soit une équipe PTT de Chamonix, celle de douaniers du Ve arrondissement (formée des Rausis, Bourban, Max et Fellay) et les as du SC Verbier. Il y aura cinq dames au départ, dont deux Valaisannes, une de Crans et l'autre de Sierre.

Le programme des concours prévoit la course de fond de 12 km. le samedi 28 janvier dès 15 h., la descente (piste de Médran) le dimanche matin à 9 heures et le slalom (dans la région de Proz-Bordzay) à 11 heures.

Le comité d'organisation, présidé par M. Adrien Morend, du Châble, et formé de MM. Jules Girard, Henri Troillet, Pius Biaggi, Roger Vallotton, Louis Corthay (Martigny), Marc Raboud (Riddes) et Gilbert Michaud (Verbier), met au point les derniers détails de cette grande fête du ski pour nos postiers romands. Tout sera prêt samedi prochain à Verbier pour les recevoir dans les meilleures conditions possibles.

Un comité d'honneur, comme il se doit, a été constitué et comprend notamment MM. Marcel Gard, conseiller d'Etat, Cuendet, directeur du IIe arrondissement postal à Lausanne, Mévillot, directeur des téléphones à Sion, ainsi que les présidents des différentes sections PTT affiliées.

En un mot, deux belles journées en perspective pour nos sympathiques fonctionnaires postaux et ceux qui iront applaudir à leurs performances.

Bonne chance.

Concours de jeunesse

Du rapport de ces concours, nous constatons que le Valais y a participé en 1955 avec 435 jeunes gens, se répartissant comme suit : cat. A 152 ; B 202 ; C 81.

Cordonier Denis, de Montana-Village, est premier du canton en catégorie A avec 1648 points Pillet Michel, de Martigny, 1er en cat. B avec 1445 pts ; Mattana Serge, de Sierre, 1er en cat. C avec 1298 pts (8e de la Suisse).

Toutes les sections I. P. et autres sociétés sportives peuvent participer à ce concours de trois branches (boulet, 80 m., saut longueur) sans aucun frais, en s'adressant à M. E. Moser, Liddes-Sierre. Relevons qu'aucune société du Bas-Valais ne s'est intéressée à ce concours. Espérons que nous pourrons dire mieux l'année prochaine.

Concours régional à Vercorin

Samedi et dimanche se déroulera à Vercorin le concours régional organisé par le Ski-Club Vercorin-Chalais. En voici le programme :

Samedi : fond.
Dimanche : descente et slalom.

Les organisateurs annoncent d'ores et déjà une participation très intéressante.

La condamnation des assassins de Tanay

Une ligne a « sauté » lors de l'impression du texte se rapportant au jugement des frères Dénéréaz et de leur complice Eric Dreyer que nous avons publié dans notre dernier numéro. Jean D. et Louis D. ont été condamnés à la réclusion à vie. Eric Dreyer à un an d'emprisonnement avec sursis et mise en patronage. Dans notre relation on lisait que Louis D. avait été condamné à un an d'emprisonement par suite du saut de la ligne se rapportant à la condamnation d'Eric Dreyer.

Nos lecteurs auront d'ailleurs corrigé d'eux-mêmes, le titre indiquant ces condamnations.

Des appels probables

De source certaine, nous tenons qu'il faut s'attendre à un, sinon deux appels au Tribunal cantonal du jugement rendu par le Tribunal de l'arrondissement de Monthey dans l'affaire de l'assassinat de l'Allamont sur Tanay.

Les parties n'ont évidemment pas encore reçu le jugement. Seul le judicatum, que nous avons publié, leur a été communiqué. Le délai de recours part de la notification d'un jugement aux parties

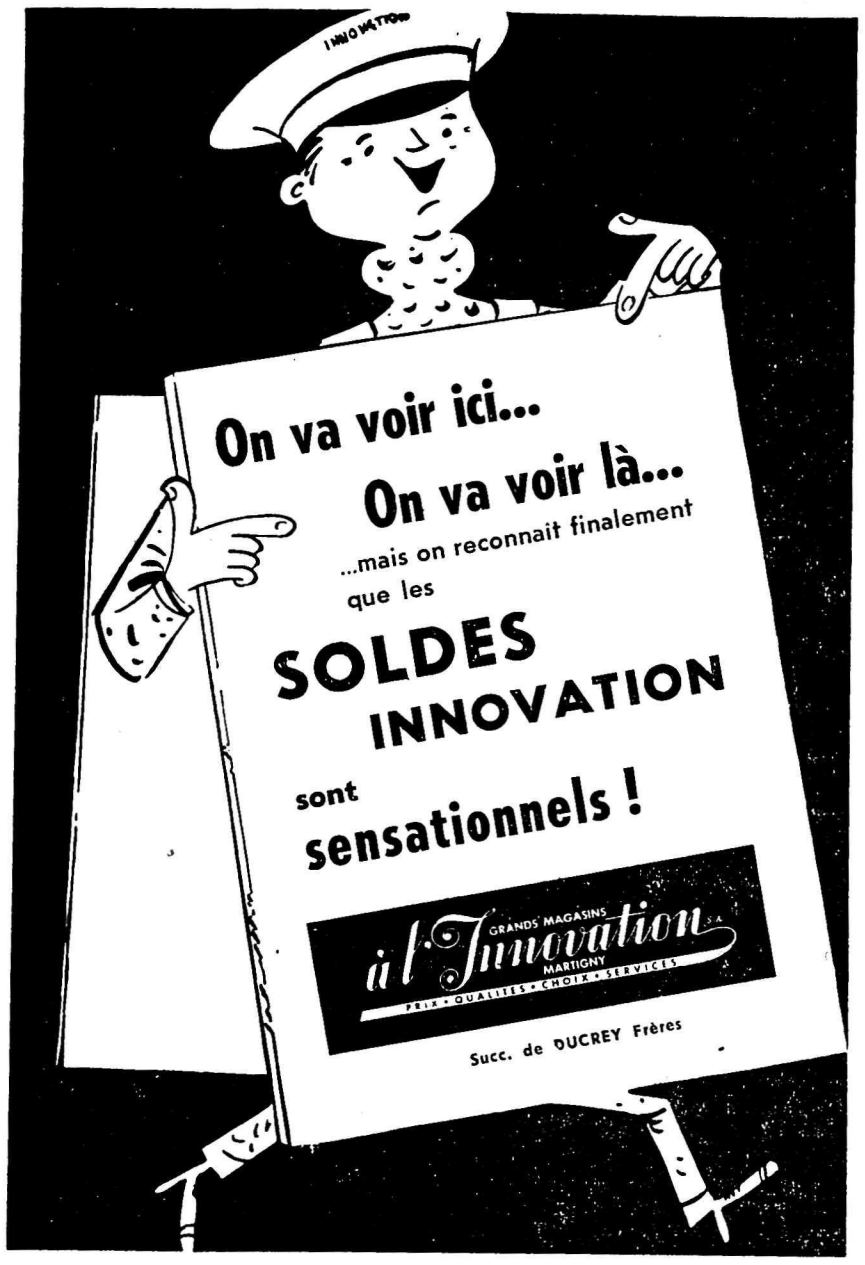

CINÉMA HELVÉTIA, ISÉRABLES

Les Gladiateurs

Plus qu'un succès... Un triomphe ! Parlé français
Un spectacle cinémascopique d'un faste incomparable !
Les jeux de l'arène ! Les amours de Messaline !
La révolte de Rome ! (SAMEDI SOIR 28 JANVIER, à 20 h.)

Conférence publique

donnée par **M. le Dr ALFRED RAAFLAUB,**
secrétairegénéral de la Fédération routière suisse

Les autoroutes en Suisse, leur nécessité et leur réalisation

organisée par la **S. I. A.,** section duValais de la **Société suisse des ingénieurs et des architectes,** le

vendredi 27 janvier 1956, à 20 h. 30
à l'Hôtel de la Paix, à Sion

La conférence sera suivie de la projection du film :

„A TEMPS NOUVEAUX, VOIES NOUVELLES"

Entrée libre Invitation cordiale à tous

Ce qu'il lui faut ? Le savon Sunlight si pur et si doux!

Le doux savon Sunlight, grâce à sa mousse superactive, donne la proverbiale *propreté Sunlight.* Pour laver les pièces très sales, cols, manchettes, etc. aucune hésitation : le grand morceau Sunlight, si économique ! Mais pour les soins du corps, vous choisirez le double morceau Sunlight à cause de sa forme élégante, de sa douceur et de son prix avantageux !

SK 1

extra-savonneux - doux - économique !

Cinémas

ETOILE Martigny

Jusqu'à DIMANCHE 29 (14 30 et 20 30) :
(Samedi 28 :
Relâche. Soirée de l'Harmonie)

ROBERT LAMOUREUX nous revient dans

PAPA, MAMAN, MA FEMME ET MOI

REX Saxon

JEUDI 26 et DIMANCHE 29 à 14 h. 30 :
Un remarquable film d'espionnage

Guerriers dans l'ombre

VENDREDI 27 et DIMANCHE 29 :
Eddie CONSTANTINE dans

LES FEMMES S'EN BALANCENT
(Interdit sous 18 ans)

PATINOIRE DE MARTIGNY

MERCREDI SOIR 25 JANVIER, à 20 h. 30

Gstaad Martigny

Championnat suisse de L.N.B.

Prix des places : Adultes Fr. 2.—
Enfants Fr. 0,50

Nous cherchons

pour notre département des installations intérieures un

contrôleur

ou évent. un **MONTEUR-ELECTRICIEN qualifié**
Postulants de langue maternelle française sont priés d'adresser offres avec prétentions de salaire, photo et certificats à :

LONZA S. A. VERNAYAZ

LIQUIDATION

partielle

PLUS FORT QUE LES SOLDES !

Bortis & Cie SION

autorisée du 15. I. au 15. IV. 56

Av. Gare

A REMETTRE à **MONTREUX**

SALON DE COIFFURE

pour Dames

Grandes facilités de payement
Ecrire sous chiffres : **PH 3119 L., à PUBLICITAS LAUSANNE**

GRANDE VENTE AU RABAIS

autorisée du 18. 1. 56

Vendredi 27 et Samedi 28 janvier

10 % RABAIS SUPPLÉMENTAIRE

sur tous les articles déjà baissés

Grands Magasins **GONSET** S.A.
Maison d'ancienne renommée

MONTHEY • MARTIGNY • SAXON • SION • SIERRE • VIÈGE

L'ACTUALITÉ VALAISANNE

SALVAN

† Ernest Fournier

Ernest Fournier n'est plus ; il est parti tout doucement après une longue maladie et beaucoup de souffrance, à l'âge de 72 ans. Son départ douloureux pour les siens, est pour lui une délivrance des misères qui l'accablaient depuis longtemps. C'est avec courage et résignation qu'il les endura.

Ernest FOURNIER fut un homme sociable et dévoué à la chose publique. Inébranlablement attaché à l'idéal radical, il donna le meilleur de lui-même au succès de ses idées. En 1904, lors de la prise du pouvoir par le parti libéral-radical, sous la conduite du regretté président Jules Bochatay, il fut nommé caissier communal.

Depuis cette époque, il fut placé successivement à la tête de nombreuses sociétés. C'est ainsi qu'il présida la société « La Cible » dont il était encore membre vétéran des tireurs. Pendant de nombreuses années il présida la société de Secours mutuels. A ce dernier poste, il mit tout en œuvre pour le succès de l'idée mutualiste à Salvan. Lorsqu'il quitta la présidence, il pouvait se flatter d'avoir beaucoup contribué à l'harmonieux développement de la société.

Radical militant, il fut président du parti de 1940 à 1948. Agriculteur et vigneron, comme la plupart des Salvanains de son temps, il était aussi tailleur de pierre : avec lui disparaît le dernier tailleur de pierre de la région.

Que sa femme, son fils Aimé et sa famille veuillent bien trouver ici l'affectueux témoignage de notre sympathie et l'expression de nos sincères condoléances. C.

* * *

La poste des Granges

Il y en a qui ont de la chance. En disant cela, nous pensons à nos amis Champérolins qui ont eu des félicitations et des remerciements à adresser à l'administration des P. T. T. pour l'heureuse transformation des locaux postaux que M. Niedegger et les P. T. T. ont offert au public de Champéry pour la nouvelle année. Nous n'en sommes pas jaloux, nous en sommes heureux pour eux. Ce que nous voudrions leur faire savoir, c'est tout simplement ceci. Il est des endroits, chez nous à Salvan, par exemple, au village des Granges où le bureau est ouvert 3 mois et demi par an, soit du 15 juin au 30 septembre. L'année dernière, le comité de la société de développement avait demandé à l'administration d'avancer la date d'ouverture au 1er juin, ce qui faisait une prolongation d'ouverture de 15 jours. Cette demande ne paraissait pas excessive et pourtant elle ne fut pas retenue.

Nous ne pouvons nous empêcher d'établir un parallèle entre les dépenses que l'Administration consent en certains lieux, nous ne pensons pas à Champéry, pour la construction de nouveaux locaux que l'on peut appeler luxueux, et les économies de bouts de chandelles que l'on veut faire ailleurs à l'encontre des vœux d'une population. Les P. T. T. en tant que service public doivent être accessibles à tout le monde sans grand déplacement et satisfaire les demandes du public quand elles ne sont pas excessives.

* * *

Une série d'accidents

A la Creusaz, le jeune Jean-Robert Heitz s'est coupé le tendon du pouce gauche en tombant malencontreusement à ski.

A Van d'en Bas, l'écolier Pierre Coquoz, en skiant en compagnie de camarades s'est fracturé une jambe. Ses camarades le transportèrent aux Granges et de là il fut amené à l'hôpital de Martigny où l'on constata qu'il avait le péroné et le tibia fracturés.

Un autre jeune Salvanain, élève de l'école secondaire de Martigny, Joël Fournier, patinait à la patinoire de Martigny ; son patin s'étant pris dans la glace il fit une dure chute et vint frapper la glace de la tête. Il eut l'arcade sourcillère ouverte Le docteur Lugon lui fit aussitôt des points de suture et lui prodigua les soins nécessaires. Nous souhaitons à tous ces jeunes un complet rétablissement.

BAGNES

Exceptionnelle réussite vétérinaire

Il est plutôt rare, pensons-nous, qu'on procède à l'opération dite « césarienne » sur des animaux de l'espèce bovine et que cette intervention soit couronnée de succès.

C'est cependant ce qui vient de se produire à Bagnes, où le jeune médecin-vétérinaire Edmond Sarbach-Bircher a délivré de cette manière une génisse de valeur, qui ne pouvait pas mettre bas normalement. L'opération a parfaitement réussi et la primipare, comme au reste son rejeton de belle venue, se portent bien.

L'intervention fut d'autant plus délicate qu'elle a dû s'effectuer dans l'étable même et avec des moyens forcément limités.

Nos vives félicitations à ce jeune vétérinaire.

CHAMOSON

Concours annuel du S. C. Ardévaz

C'est le dimanche 29 janvier que le ski-club « Ardévaz » organise son concours annuel, suivi d'un bal donné dans la grande salle de la « Concordia ».

Une ambiance du tonnerre ! Un orchestre de grande classe et des boissons de première qualité ! Tout cela vous attend à Chamoson dimanche. Ne manquez pas ce prélude à Carnaval. C.

Chronique saxonnainze

POURQUOI hier frères, parents, amis et voisins en parfait accord ?
aujourd'hui dissensions, tiraillements et mésententes ?

POURQUOI hier tout le monde avait-il droit égal à l'existence,
aujourd'hui boycots commerciaux ?

POURQUOI hier le respect du moins fortuné qui soit, aujourd'hui tous les ouvriers n'ont-ils pas droit égal au pain quotidien ?

POURQUOI hier des promesses à ceux que vous avez ralliés à vos côtés, aujourd'hui des excuses et déjà des mécontents... chez vous ?

POURQUOI vouloir guérir un mal par la création de maux plus graves ?

POURQUOI l'obtention d'une majorité fragile par la dissension ?

POURQUOI nier que l'union fait la force ?
...que le même travail eût pu être fait, par une majorité plus certaine, au sein de vos anciennes communautés ?

POURQUOI vous priver de l'appui de ceux qui n'ont pas voulu... tourner la veste ?

POURQUOI vous tous, qui pensez comme moi, n'osez-vous pas poser ces questions ?

POURQUOI ne demanderiez-vous pas à ceux qui prétendent défendre vos intérêts de répondre ouvertement et objectivement à mes questions ?...

Car de la discussion jaillit la lumière. J'attends vos réponses. *L'herbe.*

SAINT-MAURICE

Théâtre du Collège

Chaque année, le spectacle présenté par les étudiants du Collège attire en Agaune la foule des grands jours. Les amateurs de divertissements élevés et enrichissants se souviennent encore avec plaisir des dernières représentations, celles d'*Athalie* et d'*Antigone*, qui connurent un franc succès.

Désireuse de continuer cette tradition, la troupe du Collège, sous la direction de Paul Pasquier et de M. le chanoine J.-M. Theurillat, a préparé cette année deux pièces. L'une, *Amal et la lettre du Roi*, de Rabindranth Tagore, est considérée comme une perle de la poésie ; l'autre, *Les Plaideurs*, de Racine, bien connue du public, vous procurera une heure de délassement agréable.

Comme d'habitude, une partie musicale placée sous la responsabilité de M. le chanoine Marius Pasquier rehaussera le spectacle. L'accompagnement d'*Amal*, composé exprès pour cette représentation est de Darius Milhaud, tandis que celui des *Plaideurs* a été emprunté à l'Ecole française des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Les décors, conçus par J. Pidoux et R. Gerster, ont été brossés par Jean-Claude Morend, qui vient d'exposer avec succès au jugement du public ses premières œuvres. S'inspirant de la mode hindoue, Mlle Danièle Ingignoli a exécuté la confection des costumes d'*Amal*. De son côté, Paul Pasquier a ouvert ses garde-robes pour nous fournir les costumes des *Plaideurs*.

Disons encore que le Cercle théâtral de Monthey nous continue sa fidèle collaboration.

Vous le constatez : tout a été mis en œuvre pour vous offrir un régal artistique. En récompense de cette longue et minutieuse préparation, l'Agaunia, organisatrice du spectacle, et les acteurs comptent mériter une fois de plus la sympathie de tous les amis du théâtre du Collège.

Les représentations auront lieu les 29 janvier et 5 février à 14 h. 30 et le 4 février à 20 h. 30.

Location : Librairie Saint-Augustin.

Une patinoire artificielle à Sion !

Il ne s'agit pas d'une galéjade, mais d'un projet sérieux qui doit se réaliser le plus rapidement. En effet, hier soir, le Dr Rodolphe Taugwalder, conseiller municipal, avait tenu à convoquer plusieurs personnalités ainsi que des amis de la jeunesse et du hockey sur glace pour leur faire part de la nécessité indiscutable de construire une patinoire artificielle dans la capitale valaisanne et pour constituer les commissions nécessaires qui seront chargées de mettre sur pied les projets voulus. Les personnes responsables vont s'atteler immédiatement à leur tâches et nous sommes persuadé que d'ici peu de temps nous pourrons donner d'intéressantes précisions à ce sujet.

LEYTRON

Pour les 60 ans de Louis Cleusix

Comme volent les années !...

Et combien peu elles marquent certains hommes ! Un de ces privilégiés est incontestablement M. Louis Cleusix, gérant des coopératives de Leytron et Saxon, qui atteint l'âge de 60 ans le 20 janvier 1956, et dont toute la carrière s'est déroulée dans notre mouvement qu'il fait bénéficier aujourd'hui plus que jamais des dons généreux qu'il reçut en partage.

Entré à la société de Leytron le 1er janvier 1923, il en fut nommé gérant dès le 20 mars. Jour après jour, année après année, il a construit cet édifice de la solidarité, exemple de la vallée dans bien des domaines. Le bien du consommateur est sa constante préoccupation. Aujourd'hui, la coopérative de Leytron possède, dans son propre immeuble, un magasin modèle apprécié des acheteurs, un restaurant avec carnotzet original, une grande salle où les sociétés locales ont plaisir à tenir leurs assemblées, et qui se prête admirablement aux rencontres de la Fédération régionale I.

Le souci d'une amélioration de la vie sociale l'a amené à la création d'une caisse d'épargne de vieillesse dont bénéficient tous les membres de la société lorsqu'ils atteignent 65 ans. Ils reçoivent une coquette somme, en proportion de leurs achats dès leur admission et de la date d'institution de la caisse.

Prévoyance en toutes choses, pondération, tranquille assurance dans l'exécution de chaque tâche, telles sont les caractéristiques de cette nature, riche dans sa sobriété. Car Louis Cleusix est un sobre de gestes et de paroles, qui sait s'exprimer au bon moment et toujours avec compétence.

La coopérative de Leytron, sous son impulsion, est devenue le centre de ramassage des fruits pour la commune. Les producteurs-membres y trouvent leur bon avantage.

En mai 1931, sollicité par la Coopérative agricole et ouvrière de Saxon, il accepta d'en assumer la gérance. Depuis lors, cette société marche de progrès en progrès. L'année dernière, on a admiré de partout son magnifique magasin à service rapide, conçu avec intelligence, et le sens pratique inné de son conducteur.

Rien d'étonnant dès lors à ce que, dans notre mouvement, on ait recherché sa collaboration, qu'il donne spontanément chaque fois qu'il peut rendre service : il siège au Comité de la Société suisse des gérants, au Conseil d'administration du Moulin Coopératif de Rivaz et de la Fabrique de pâtes alimentaires de Morges.

Il est membre et vérificateur des comptes des Caves coopératives, et déploie une féconde activité au sein de la Société de secours mutuels et de la Caisse d'Epargne du Valais.

Pour ses amis, Louis Cleusix sait pratiquer l'amitié vraie, toujours empreinte de bonté. Comment, après tant d'années de labeur, peut-il rester si calme et si doux ? C'est dans la vie familiale, à laquelle il a toujours réservé une bonne place, qu'il puise la force et le calme qui émanent de lui. Son épouse était à ses côtés dans les débuts de la coopérative de Leytron et n'a cessé d'apporter son aide compétente en cas de nécessité. En toutes circonstances, il sait qu'il peut compter sur elle et qu'à la maison elle fait en sorte qu'il trouve le repos nécessaire. Très douce de nature, elle est pour beaucoup dans l'atmosphère harmonieuse que dégage son mari. Tous deux éprouvent de la joie à vivre au foyer, où, après le mariage de leur fils unique, une petite-fille a apporté un heureux renouveau.

Oui, les années ont volé ; le labeur intense dont elles ont été tissées n'a guère laissé de traces chez ce « jeune » sexagénaire ! Le vœu de ses nombreux amis des bons et des mauvais jours est qu'il en soit de même pendant très longtemps pour lui et Mme Cleusix.

« Regardons vers l'avenir,
Le cœur toujours doit rajeunir ! »

St. (Coopération)

Les travaux hydroélectriques prévus dans la vallée de la Lizerne

Nous avons publié l'autre jour une relation de l'assemblée primaire de Conthey au cours de laquelle ont été exposés les projets de la société « Electrowatt » concernant l'utilisation des eaux de la Lizerne et de la Morge. Il s'agirait, pour la Lizerne, d'une prise d'eau dans la région de Courtenaz-Motélon, d'une galerie d'amenée jusqu'à un château d'eau sur la pente au-dessus d'Ardon et d'une conduite forcée alimentant la centrale qui serait construite au débouché des gorges de la Lizerne, à Ardon. Les eaux de la Morge seraient conduites par une galerie dans le bassin de la Lizerne. Les travaux prévoient une amélioration de la route de la vallée. Les communes de Savièse, Ardon, Vétroz et Conthey sont intéressées à ce projet. « Electrowatt » trouve un avantage particulier à cet aménagement du fait que sa grande ligne de transport de courant venant d'Ecône franchit le Sanetsch après avoir longé la vallée. L'usine d'Ardon pourra donc lui fournir de la force de compensation, le raccordement étant très facile.

FULLY

Problèmes communaux :

Laiterie et maison communale

Les producteurs de lait de Fully qui étaient dimanche à l'écoute de l'actualité paysanne, auront sans doute pris grand intérêt au reportage sur « les problèmes d'industrie laitière dans nos vallées alpestres », consacré principalement à la laiterie centrale de Saint-Martin. Cette réalisation qui s'annonce comme un succès et qui résoud les grandes difficultés des producteurs montagnards ne peut-elle pas servir d'exemple aux producteurs fulliérains ? A côté de nos cultures intensives spécialisées, de nos champs, de nos vignes, l'élevage du bétail restera toujours une branche importante de notre économie communale. Si l'on note depuis quelques années une régression légère de notre cheptel, le phénomène contraire aura lieu dès le moment où une réorganisation de nos laiteries assurera une rentabilité plus grande du lait produit. Il convient de rappeler, en passant, les avantages importants que comporterait pour nos exploitations agricoles une augmentation de notre troupeau bovin : facilité d'application des lois de l'assolement, production supplémentaire de fumier, production de fourrage à ensiler sur des terres aujourd'hui consacrées à des cultures peu rentables, etc.

L'idée d'une réorganisation de notre industrie laitière communale n'est pas neuve et les différents comités de la Société de laiterie modèle de Vers-l'Eglise l'ont mise à maintes reprises sur le métier. Aujourd'hui, ce problème se pose avec une acuité toute particulière, puisque la Société précitée est à la veille d'entreprendre une construction pour elle seule. A Saint-Martin, on a remplacé les petites laiteries de village par des centres de ramassage et tout le lait est conduit à la laiterie centrale. Pourquoi, à l'instar de ce qui s'est fait là-haut, toutes nos laiteries ne fusionneraient-elles pas en une seule laiterie centrale ? Pour assurer une plus grande rentabilité, il est primordial de réduire les frais généraux, de main-d'œuvre, d'entretien, etc. ; il faut posséder des installations de fabrication et de vente modernes, il faut commercialiser l'entreprise ; il faut surtout unir les efforts au lieu de les disperser.

Une laiterie centrale, il faudra la construire. Mais où ? Ici, nous aimerions faire une suggestion personnelle, propre à simplifier le problème. Notre maison de commune est à refaire. Cet édifice, dont la modestie est le moindre défaut, ne répond plus aux exigences actuelles de l'administration. On espère le rebâtir plus beau qu'avant... quand des jours meilleurs reviendront. Bref, ce n'est pas pour demain. Alors, si l'on réalisait ensemble, en un seul bâtiment, et la maison communale et la laiterie centrale, qu'en pensez-vous ? Il nous souvient d'un plan d'extension où l'on avait hâchuré de rouge le groupe comprenant, la maison communale, la maison Maret et Roduit, la grange de l'hoirie Roduit-Gaillard, la grange Rard, dans le but précisément de la réserver pour la construction de notre futur hôtel de ville. Projet mirifique et par trop onéreux alors, sans doute, mais qui devient aujourd'hui économique, si l'on admet de le réaliser en commun avec la laiterie centrale.

La place est suffisante et réunit tous les avantages désirables : situation centrale, accès facile sans gêner la circulation, possibilité de construire d'excellentes caves. Pour ceux qui seraient choqués de voir réunies sous le même toit maison de commune et laiterie centrale, rappelons que justement à Saint-Martin l'on a construit en un seul bâtiment l'école ménagère et la laiterie. Il nous semble au contraire, qu'un tel projet va tenter nos architectes et qu'un jour pas trop lointain nous verrons s'élever un édifice aux lignes sobres et belles, bien planté au milieu du village, qui symbolisera dans son corps de pierres l'union et le travail de tous les Fulliérains.

J. L., bur.

ISERABLES

Les manifestations de l'« Helvétia »

La société de musique « Helvétia » a fixé la date définitive de son concert annuel pour le dimanche 18 mars 1956, à 20 heures. D'autre part, elle a retenu la Saint-Pierre, soit le 29 juin, pour fêter son cinquantenaire. Nul doute que, comme à l'ordinaire, de nombreux amis et sympathisants viendront fraterniser, lors de ces deux manifestations, avec nos musiciens montagnards.

* * *

Au cinéma « Helvétia »

Le cinéma « Helvétia » se fait un plaisir particulier d'informer la population de plaine qu'il projettera en Superscope et technicolor, le grand film « Les Gladiateurs ». Séance samedi soir 28 courant, à 20 heures. Courses par téléférique : montée 19 heures, retour 23 heures. Il est prudent de réserver les places. Tél. 4 71 74 (Voir aux annonces).

CHARRAT

Renversé par un camion

M. Lucien Mathey, ouvrier agricole, a été renversé par un camion d'une entreprise haut-valaisanne, alors qu'il cheminait près de la gare. Souffrant de côtes enfoncées, de plaies et de contusions, il a été transporté à l'hôpital de Martigny.